

Focus servitude et tour d'échelle :

Le tour d'échelle correspond à la situation qui nécessite de passer sur le fonds voisin pour exécuter des travaux sur sa propriété construite en limite du terrain voisin comme par exemple l'entretien ou la réparation d'un mur pignon de votre maison situé sur cette limite. Cette servitude n'existe pas spécifiquement dans le code civil mais a été reconnue par la jurisprudence.

Il est préférable de trouver un accord amiable avec le voisin en établissant de préférence une convention écrite mentionnant le descriptif et le calendrier des travaux, la largeur du passage, les modalités de réparation des éventuels dégâts, une éventuelle indemnité de privation de jouissance.

En cas de refus d'accès : Vous pourrez adresser une lettre de mise en demeure, puis, à défaut d'accord, assigner votre voisin devant le Tribunal Judiciaire pour obtenir une autorisation de passage.

Proposition de courrier

Attention ce modèle est simplement destiné à vous aider dans vos démarches, il vous appartient de vérifier que ce courrier correspond bien à votre situation et de nous contacter pour plus d'information.

Vos noms et adresse Fait à, le

Nom et adresse du voisin

Objet : servitude de passage

Madame, Monsieur,

Nous vous informons, par la présente, de l'existence d'une servitude de passage conventionnelle instituée par un acte notarié (ci-joint).

Ainsi nous vous demandons donc de bien vouloir vous conformer à cet acte et ainsi réaliser l'entretien de cette allée qui vous incombe. Nous vous demandons de désencombrer également l'allée qui est un lieu de passage.

En cas d'inexécution de votre part, nous nous verrons contraints de saisir les autorités compétentes pour faire valoir nos droits.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

L'ADIL existe et vous offre un conseil gratuit grâce à la contribution financière de ses membres :

Les Conseils départementaux du Loiret et d'Eure-et-Loir et certaines collectivités locales
Le Ministère chargé du Logement
Les professionnels du logement,
Les organismes de logements sociaux et Action Logement,
Les établissements de crédit...
Les organismes d'intérêt général :
Caisses d'Allocations Familiales,
Conseil Départemental d'Accès au Droit...
Les représentants des usagers et des familles

La diversité des membres de l'ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir • Espace Conseil France Rénov' est la garantie de son indépendance

Nous répondons à vos questions par téléphone ou en entretiens personnalisés (avec ou sans rendez-vous) du lundi au jeudi de 8h45 à 12h00 et 13h30 à 17h30 le vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 16h00

Pour connaître les jours, horaires et lieux des permanences, un seul numéro : **02 38 62 47 07**

ADIL du Loiret et d'Eure-et-Loir •
Espace Conseil France Rénov'
1 bis rue Saint Euverte • 45000 ORLÉANS
3 rue Philarète Chasles • 28300 MAINVILLIERS

Tél. : **02 38 62 47 07**

Fax : 02 38 77 08 10

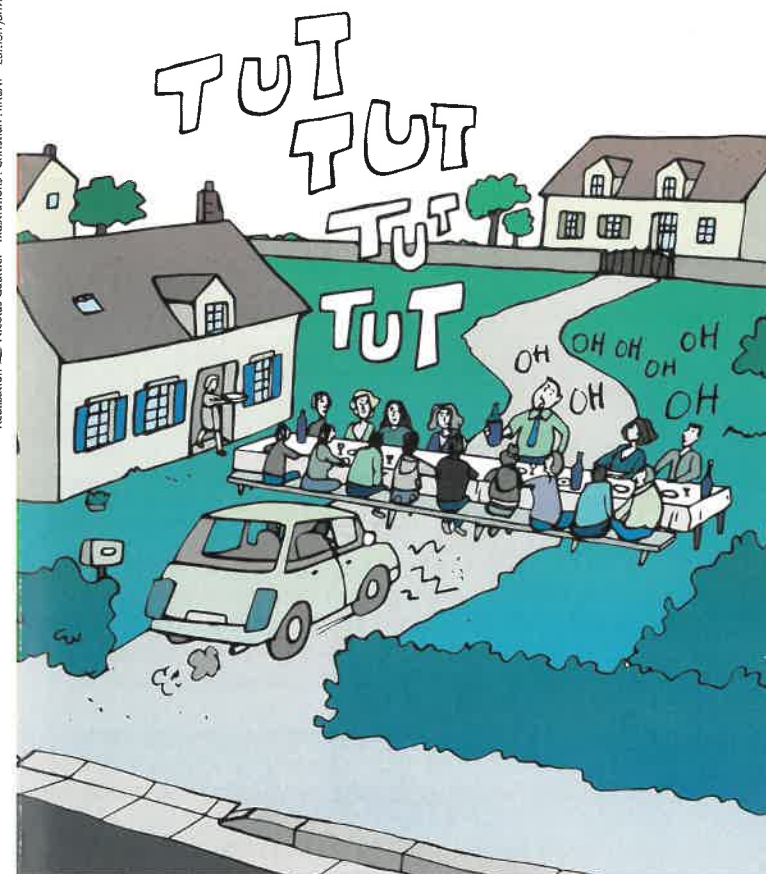
adil@adil45-28.org • www.adil45-28.org

adil avec
du Loiret et
d'Eure-et-Loir

France
Rénov'
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

LES RELATIONS
DE BON VOISINAGE

"LA SERVITUDE DE PASSAGE"



Réalisation : Nicolas Gauthier - Illustrations : Christian HIRLAY - Édition janvier 2022

adil avec
du Loiret et
d'Eure-et-Loir

France
Rénov'
Le service public pour mieux
rénover mon habitat